



Heure supplémentaires imposée

Par Jonatth

Bonjour,

Je viens d'apprendre que mon entreprise veut nous faire faire un rafraîchissement/ formation histoire de revoir les process en heure supplémentaires (Donc, imposé 2h supp par jour sur une semaine environ voire plus (cela m'étonnerait que cela tienne en une semaine)).

J'aimerais savoir s'ils ont le droit ou si au contraire, s'il est interdit d'imposer des heures supplémentaires.

Cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

C'est légal, à condition de respecter les temps de repos, le nombre d'heures maximal par semaine, le délai de prévenance, et les éventuelles restrictions apportées par les textes conventionnels (contrat de travail, accord d'entreprise, convention collective).

Le salarié qui refuse sans motif légal de faire ses heures supplémentaires peut être sanctionné, car il est en absence injustifiée.

Quelle est votre convention collective ?

Vous travaillez "de base" combien d'heures par semaine ?